Image not found or type unknown

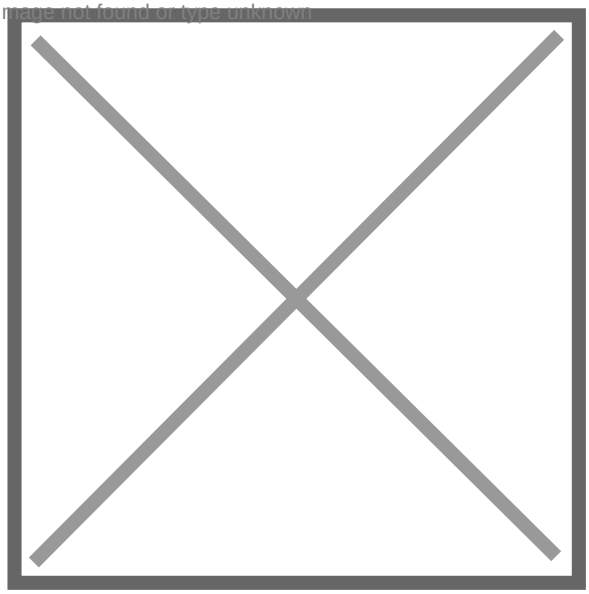

Quel recours pour une Saisie immobilière

Par **celineriri**, le **03/06/2015** à **09:51**

Bonjour, il y a un an j'ai évité de justesse une saisie immobilière. Avec beaucoup de chance j'ai pu obtenir la reprise des échéances du Crédit Immobilier sous réserve d'une bonne régularité des paiements des échéances et le versement de 14 000e. A ce jour je règle mes échéances mais je n'ai pas trouvé les 14 000e suite à un différend avec une autre procédure de recouvrement (le huissier a pris toutes mes économies). J'ai été contacté par le huissier qui me suivait pour le Crédit Immobilier à la demande du Crédit Immobilier de France qui veut reprendre la procédure de saisie immobilière. Ai je un recours et une chance de garder ma maison ? Je suis très stressée.
Par avance merci de votre réponse

Par **aguesseau**, le **03/06/2015** à **10:09**

bjr,
c'est le crédit immobilier de france qui détient la réponse à votre question.
comme vous ne pouvez pas respecté l'accord que vous avez avec votre créancier, il est logique que votre créancier reprenne la procédure de saisie immobilière.
vous pouvez demander au juge de l'exécution, l'autorisation de vendre votre bien à l'amiable, vous en obtiendrez plus que dans une vente aux enchères.
cdt

Par **celineriri**, le **03/06/2015** à **10:55**

toutefois je suis dans l'attente 'un petit héritage qui pourrait couvrir ces 14 000 e. Qu'en pensez vous ?

Par **aguesseau**, le **03/06/2015** à **11:03**

si vous arrivez à faire patienter votre créancier et son huissier, pourquoi pas.
mais attendre un héritage peut durer des années sans être sur du montant de l'héritage.
et pendant ce temps les intérêts augmentent votre dette.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés